Image not found or type unknown

redressement judiciaire et salaires en retard

Par **phil31**, le **14/05/2009** à **14:55**

Bonjour,

J'aurais besoin d'une marche a suivre pour régler un problème avec mon ancien employeur
Voila la situation :
Licencié pour faute simple (que je ne conteste pas) j'ai quitté l'entreprise le 9 mars 2009 , mon employeur devais me verser mon solde de tout compte le 8 avril suivant (jour de paie habituel), mais entre temps, le 19 mars exactement , l'entreprise a été mise en redressement judiciaire et c'est donc un mandataire qui gère maintenant la société
Et c'est là qu'est le problème vis a vis du paiement de mon salaire puisque selon mon employeur cela ne le concerne plus, c'est le mandataire qui paye les salaires maintenant et c'est relativement long
En effet car on est le 14 mai et je n'ai toujours pas été payé, soit deux mois après mon départ, en effet c'est long
Cela dit je ne suis pas le seul puisqu'une autre personne, elle aussi licencié et partie début février attend toujours d'être payé
Si j'essaie d'avoir des nouvelles en passant directement par le mandataire et bien c'est tout simplement impossible puisqu'elle ne répond jamais au téléphone
Selon mon employeur l'AGS n'a pas encore payé le mandataire,
Bizarre qu'ils soit si long ??
De plus je sais que les salaires des employées actuels ont été versés il y a 2 jours par le mandataire
j'avoue ne rien comprendre, pourquoi payé en 2 temps ??
Ma question est de savoir ce que je dois faire
Est ce normal que le paiement des salaires soit aussi long, dans ce cas quant espérer être payé, il doit bien avoir un délai maximum a respecter de la part du mandataire?
Vers qui me retourner, mon employeur, le mandataire ?
Qu'est son mes droits dans cette histoire

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés